

Voyage sur les îles de Guadeloupe

14-17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Carte d'identité ou passeport valide.
- Autorisation de sortie de territoire
- Pass'Nautique

MATÉRIEL À PREVOIR :

- Sac à dos
- Lotion anti-moustique
- Chaussures adaptées

Guadeloupe

REF : 074 095 001

Bienvenue dans l'archipel guadeloupéen composé de la Grande-Terre, la Basse-Terre, les Saintes, Marie-Galante, La Désirade et les îlets sauvages de Petite Terre.

Au rendez-vous: découverte d'une île riche, de sa culture, ses traditions, ses saveurs, ses atouts, ses habitants accueillants et chaleureux, mais aussi la mer et ses plages !

Cette belle escapade t'emmènera dans des lieux incontournables tels que : l'îlet du Gosier, les Chutes du Carbet pour des randonnées en forêt luxuriante et ses impressionnantes chutes d'eau fraîche pour une baignade vivifiante ! L'ascension du Volcan de la Soufrière qui offre à proximité ses bains jaunes relaxants, les Mangroves pour une passionnante découverte de l'écosystème guadeloupéen, baignade à la Cascade du Saut de la Lézarde après une descente en forêt quelque peu sportive. Les plages de Sainte-Anne et de Deshaies t'offriront des baignades dans de belles eaux turquoise.

De nombreuses autres activités t'attendent aussi : le snorkeling à la plage de Pointe Noire, l'observation des tortues, les randonnées en kayak de mer, la visite du musée Mémorial Act à Pointe à Pitre, et le magnifique jardin botanique de Deshaies. Les marchés des communes du Moule et de Pointe à Pitre avec leurs épices et délicieuses saveurs...

Un séjour bercé par les rythmes du gwoka (chants et danses folkloriques) qui te feront, on l'espère, partager l'amour de la Guadeloupe.



Guadeloupe

Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



La Guadeloupe, c'est un véritable cocktail exotique! Des plages de sable blanc bordées par des eaux cristallines, des palmiers dansant au rythme des alizés, et une culture vibrante mêlant influences françaises, africaines et caribéennes. La gastronomie locale propose une explosion de saveurs avec des plats à base de fruits de mer et d'épices. La musique et la danse font partie intégrante de la vie quotidienne, créant une atmosphère joyeuse. Imagine ce décor idyllique comme toile de fond pour un séjour éducatif, offrant aux jeunes une immersion dans la richesse naturelle et culturelle.

Hébergement :

L'hébergement se fera en gîte ou en auberge de jeunesse.

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise.

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

L'archipel guadeloupéen, joyau des Caraïbes, s'étend sur la Grande-Terre, la Basse-Terre, les Saintes, Marie-Galante, La Désirade, et les îlets sauvages de Petite Terre. Cette destination paradisiaque t'ouvre les portes d'une aventure où la nature et la culture se mêlent dans une symphonie enchanteresse.



Commence ton périple sur **l'îlet du Gosier**, une pépite culturelle. C'est ici que la Guadeloupe te dévoile ses traditions, ses saveurs et son accueil chaleureux. Rencontre des habitants passionnés qui partageront avec toi l'âme de leur culture. Les marchés animés révèlent une palette vibrante d'épices exotiques, de fruits juteux et de délices locaux.

Des Chutes du Carbet à la Soufrière, plonge dans l'essence même de la Guadeloupe. La randonnée à travers la forêt luxuriante jusqu'aux chutes d'eau majestueuses est une expérience sensorielle inoubliable. L'ascension du Volcan de la Soufrière offre des panoramas à couper le souffle, suivie par la détente aux Bains Jaunes, une immersion dans les sources d'eau chaude.

Les trésors naturels de l'Archipel, **les mangroves**, berceau de l'écosystème guadeloupéen. Descends à la Cascade du Saut de la Lézarde pour une baignade vivifiante après une descente sportive en forêt. Les plages de Sainte-Anne et de Deshaies offrent des moments de détente dans des eaux cristallines.

Les activités aquatiques abondent : du snorkeling à Pointe Noire à l'observation des tortues marines, en passant par des randonnées en kayak de mer. Plonge dans l'histoire au musée Mémorial Act à Pointe-à-Pitre, puis explore le jardin botanique de Deshaies, un éden botanique où la biodiversité s'épanouit.

La cuisine Guadeloupéenne et les rythmes vivants.

Les marchés du Moule et de Pointe-à-Pitre sont des temples culinaires. Découvre des épices exotiques, des fruits frais et des plats délicieux qui capturent l'essence de la cuisine guadeloupéenne. Les saveurs

exquises des marchés font partie intégrante de l'expérience.

En soirée, laisse-toi emporter par les rythmes envoûtants du gwoka. Des chants et danses folkloriques qui résonnent dans l'air créent une ambiance festive. Ces expressions artistiques uniques, transmises de génération en génération, te plongent dans le cœur de la culture guadeloupéenne.

Immersion culturelle et artistique

Chaque coin de la Guadeloupe offre une nouvelle facette de son riche patrimoine. Les églises coloniales, les maisons créoles colorées, et les distilleries de rhum racontent l'histoire de cette île aux multiples visages. Les artistes locaux dévoilent leur créativité à travers des galeries d'art, exposant une fusion d'influences culturelles.

Les plaisirs marins et aventures insulaires

Direction la mer pour des aventures marines inoubliables.



La plage de Pointe Noire offre un terrain de jeu exceptionnel pour le snorkeling, où des coraux colorés et une vie marine foisonnante t'attendent. L'observation des tortues marines dans leur habitat naturel est une expérience éducative et émouvante.

Les randonnées en kayak de mer le long de la côte révèlent des trésors cachés, des grottes marines aux formations rocheuses spectaculaires. Les plages idylliques de sable blanc et les criques isolées sont des invitations à la détente et à l'exploration.

Exploration des sites historiques et culturels

Le musée Mémorial Act à Pointe-à-Pitre est un incontournable pour ceux qui souhaitent plonger



dans l'histoire de la Guadeloupe, en se concentrant sur l'esclavage et l'émancipation. Les expositions poignantes et les témoignages visuels offrent une compréhension approfondie du passé de l'île.

Le jardin botanique de Deshaies est une oasis de verdure, abritant des plantes exotiques et indigènes. Une promenade à travers ses sentiers sinueux te transporte dans un monde botanique fascinant, illustrant la diversité florale de la Guadeloupe.

Une expérience éducative et inoubliable

Ce voyage détaillé est conçu pour offrir une immersion totale dans la beauté naturelle, la richesse culturelle et l'histoire fascinante de l'archipel guadeloupéen. Chaque jour promet une nouvelle découverte, créant des souvenirs éducatifs et inoubliables. La Guadeloupe, avec ses trésors naturels et son héritage culturel, offre une aventure complète, une ode à la diversité et à la grandeur des Caraïbes. Les jeunes, plongés dans cette expérience, auront l'opportunité de s'ouvrir au monde d'une manière unique.

Au-delà des plaisirs visuels et sensoriels, cette odyssee guadeloupéenne offre des leçons précieuses. Les jeunes apprendront la valeur de la préservation de l'écosystème, de la richesse culturelle, et de la nécessité de préserver le patrimoine historique. Les activités éducatives, qu'il s'agisse d'explorer les mangroves ou de visiter des musées, élargiront leur perspective et renforceront leur compréhension du monde qui les entoure.

Les rencontres avec les habitants chaleureux et les artistes locaux permettront aux jeunes de tisser des liens interculturels, une expérience qui va bien au-delà d'un simple séjour de vacances.

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis avion de Paris jusqu'à Pointe-à-Pitre en vol régulier. Les déplacements se feront en transports en commun sur les lieux de visite, et principalement à pied !

Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour.




SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. (cf paragraphe Assurance). Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION




Le petit-déjeuner est pris au gîte, ou à l'extérieur, avant de débiter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).


La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les hébergements, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois!



Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.



ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent pendant le séjour. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 40 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants. Cela permet de couvrir des dépenses personnelles comme des souvenirs ou des collations sans surcharger le budget.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

Téléphone : Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur ou la directrice.

BUREAU QUALITÉ

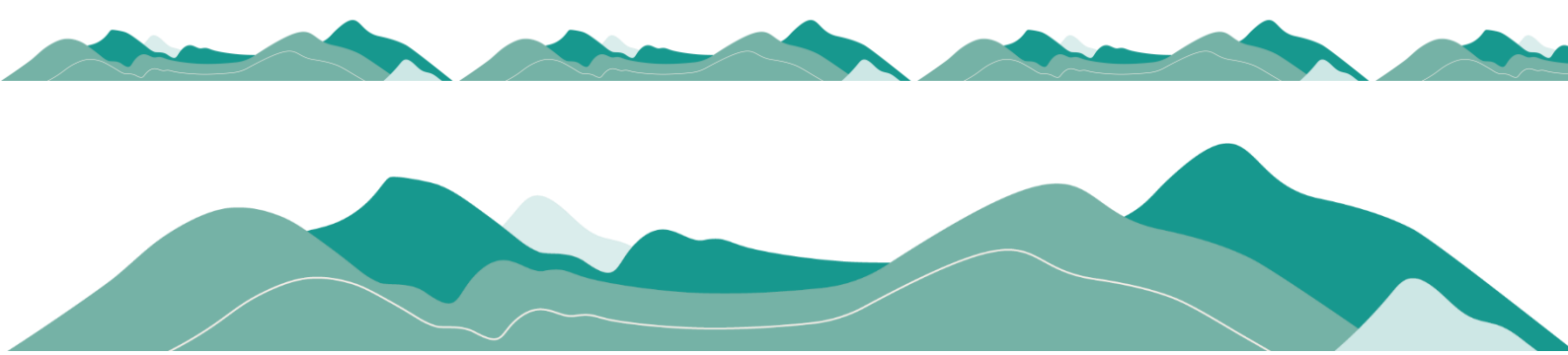
Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.



DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie du passeport valable jusqu'au retour du séjour
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Pass'Nautique
- Certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique + autorisation parentale

Impérativement le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre: les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur: la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.



TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Vieilles baskets pour les activités nautiques	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Gobelet	1
AUTRES	



»—————◁

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE

»—————◁

Je soussigné(e) _____ demeurant _____

Agissant en tant que représentant légal, autorise l'enfant :

NOM _____

PRENOM _____

né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

à pratiquer la plongée subaquatique.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE

CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATES DU SEJOUR : DU _____ AU _____

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur _____
certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la
plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la
FFESSM, avoir examiné : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

demeurant à : _____

et déclare qu'il/elle ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable
à la pratique des activités subaquatiques.

Fait à : _____

Signature et tampon (obligatoire)

Le : ____ / ____ / ____

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

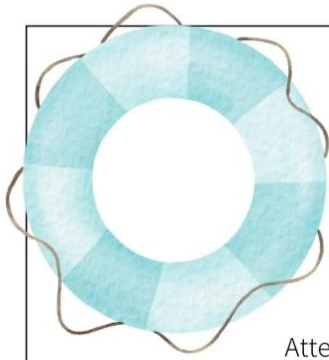
Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un «examen médical approfondi» qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive. Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable, la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).



Pass Nautique

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eaux vives, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e) _____

Titulaire du diplôme : _____

Date de délivrance du diplôme : _____

Certifie que l'enfant : _____

Né(e) le ____ / ____ / ____

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature :

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »